

4 Analyse des effets du projet et mesures associées

Ferme Pilote d'Eoliennes
Flottantes et son raccordement
au Réseau Public de Transport
d'électricité
EolMed - Gruissan
30 novembre 2018

vu pour être annexé à mon arrêté en
date de ce jour,
Carcassonne, le 20 NOV. 2019
La préfète

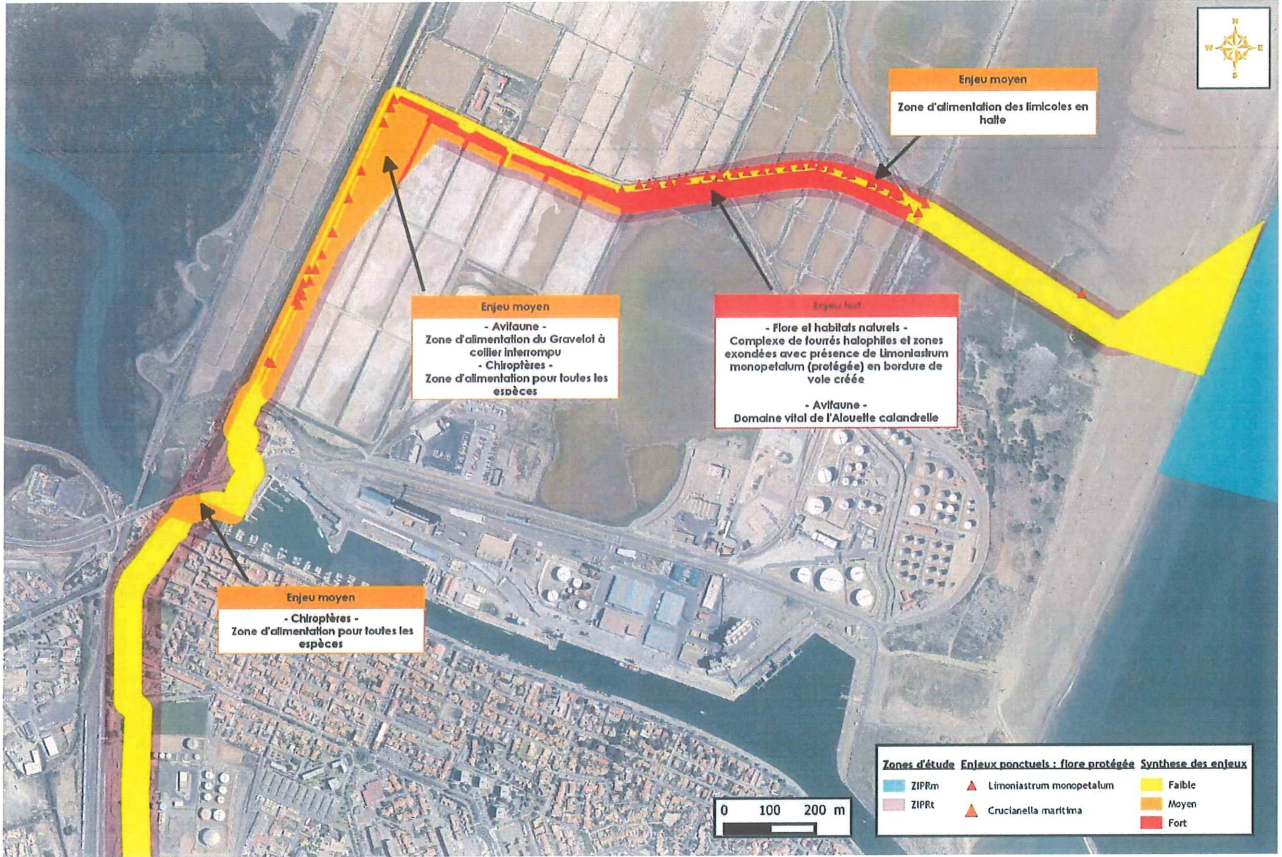
Sophie ÉLIZÉON

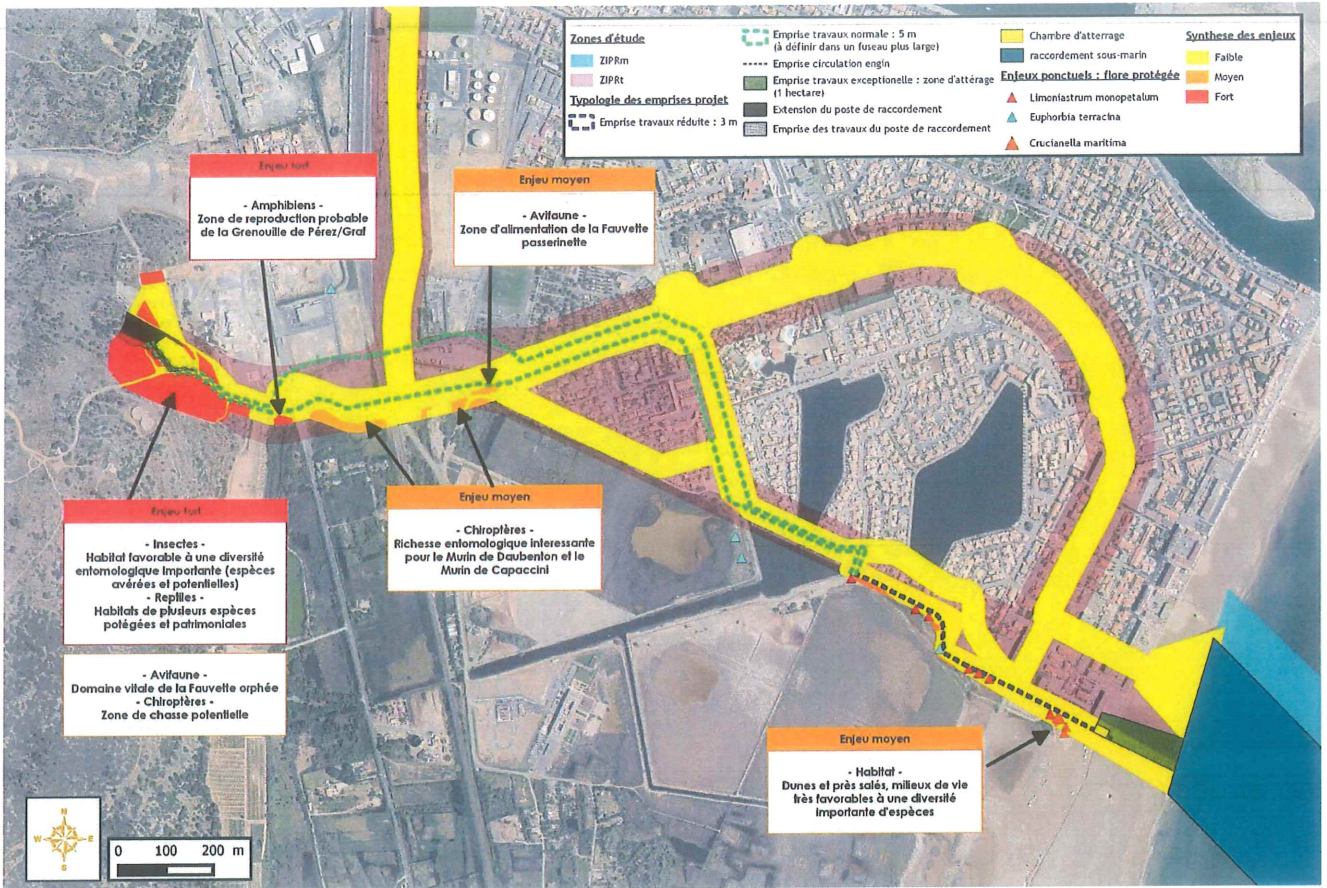
3.2 Description des mesures d'atténuation

3.2.1 En milieu terrestre

Mesures d'atténuation permanentes réalisées en phase de conception

CODE	ME 05	OBJET	OPTIMISATION DU TRACE TERRESTRE EN FONCTION DES CONTRAINTES ECOLOGIQUES : CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE		
PHASE	<input checked="" type="checkbox"/> Conception <input type="checkbox"/> Pré-construction		<input type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement	
OBJECTIF					
Eviter la dégradation ou la destruction des habitats naturels, de la flore et de la faune représentant des enjeux au niveau local.					
DESCRIPTION					
<p>Une réflexion a été menée sur la base des résultats des inventaires habitats naturels, faune et flore menés sur l'aire d'étude afin de choisir une emprise travaux (un tracé) pour le raccordement terrestre évitant au maximum les enjeux écologiques.</p> <p>Ainsi, en raison de l'importance des enjeux écologiques, le fuseau Nord de l'aire d'étude situé au sein de la ZIPRT Nord a été abandonné. Sont ainsi évités les enjeux écologiques suivants (voir la carte à la suite de la fiche) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des complexes de fourrés halophiles et de zones exondées, enjeu fort qui couvrent une part importante du fuseau Nord de l'aire d'étude prospectée ; • Le Grand statice (<i>Limoniastrum monopetalum</i>), espèces protégées en France à enjeux fort et <i>Bupleurum semicompositum</i>, espèce protégée à l'échelle régionale ; • Le domaine vital de l'Alouette calandrelle, enjeu fort ; • Une zone d'alimentation de limicoles en halte, enjeu moyen ; • Une zone d'alimentation du Gravelot à collier interrompu, enjeu moyen. <p>Sur les fuseaux Sud et Sud bis de l'aire d'étude les zones urbaines et anthropisées sont plus importantes, et les enjeux écologiques forts sont majoritairement centrés sur la flore protégée avec la présence de <i>Limoniastrum monopetalum</i> en limite Sud du fuseau Sud bis de l'aire d'étude prospectée (voir la carte à la suite de la fiche).</p> <p>Le tracé retenu pour la réalisation des travaux a été défini de manière à éviter les enjeux écologiques forts et moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les flores protégées à enjeu fort, <i>Limoniastrum monopetalum</i> et <i>Euphorbia terracina</i> ; • La flore patrimoniale, Crucianelle maritime, à enjeu moyen ; • Les complexes d'habitats naturels humides qui sont des fourrés halophiles en mélange avec des prés salés et des roselières à enjeu faible à moyen ; • Une zone de reproduction de Proserpine, enjeu fort. 					
RESULTAT ATTENDU					
Eviter certains enjeux forts afin de choisir un tracé de moindre impact écologique. Une fois cette mesure appliquée les incidences résiduelles doivent être significativement moins importantes que celles évaluées initialement.					
SUIVI DE LA MESURE	/ - pas de nécessité				
COUT PREVISIONNEL	Coût intégré dans le montant global du projet				
MAITRE D'OUVRAGE	<input type="checkbox"/> EOLMED <input checked="" type="checkbox"/> RTE				





4 Analyse des effets du projet et mesures associées

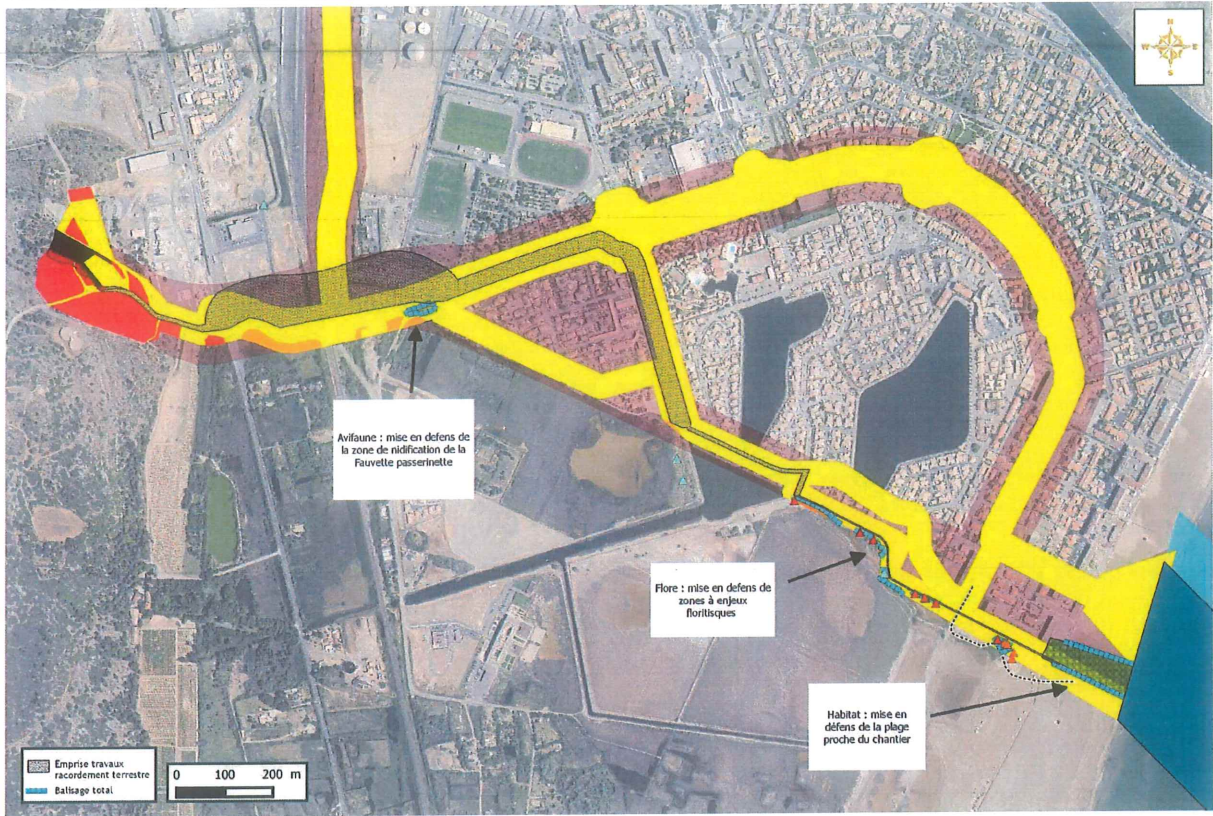
Mesures d'atténuation temporaires, destinées à la phase de travaux

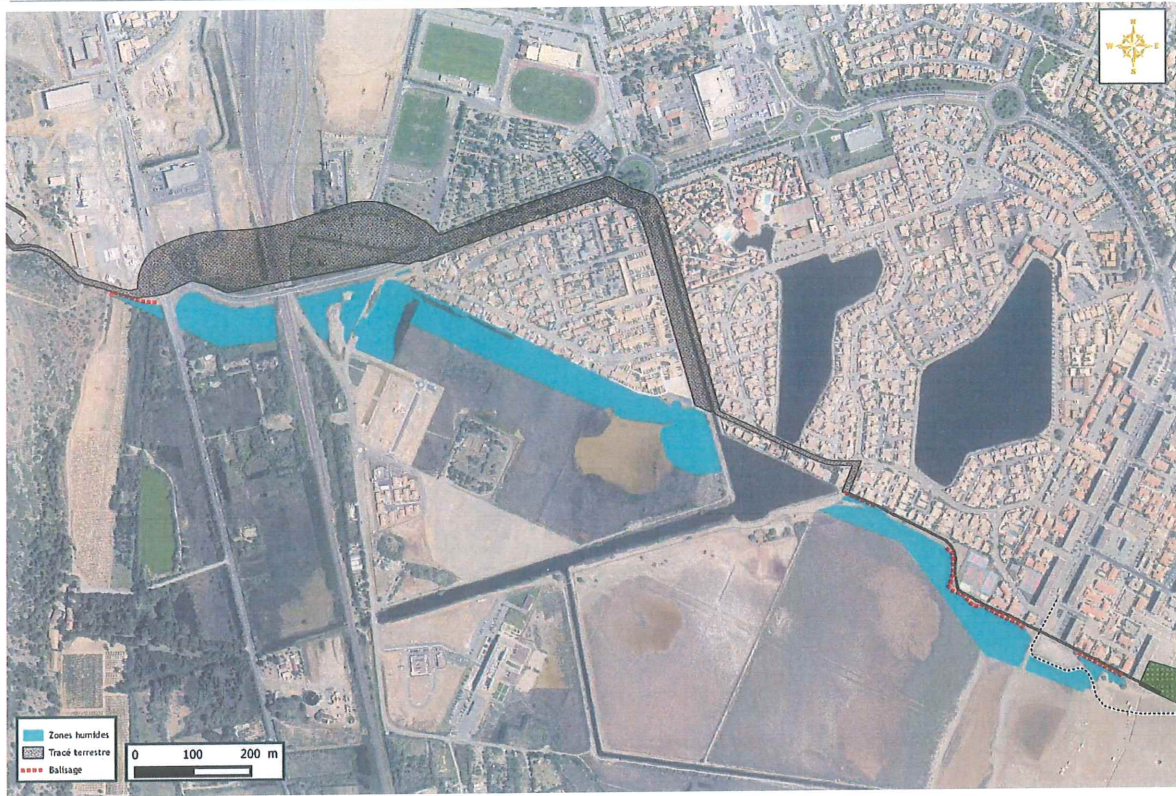
CODE	ME 06	OBJET	BALISAGE DES ZONES ECOLOGIQUEMENT SENSIBLES
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception <input checked="" type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Construction <input type="checkbox"/> Exploitation	<input checked="" type="checkbox"/> Démantèlement <input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF			
Eviter la dégradation accidentelle des zones sensibles situées en bordure du chantier en les matérialisant sur le terrain.			
DESCRIPTION			
<p>L'objectif de cette mesure est d'éviter que les entreprises en charge des travaux ne dégradent accidentellement les milieux non concernés par le projet mais situés à proximité immédiate. En effet, plusieurs milieux d'intérêt sont présents en bordure immédiate des zones de chantier.</p> <p>Le balisage mis en place devra donc nécessairement être respecté par les entreprises en charge des travaux pour supprimer ces incidences potentielles temporaires. Ce balisage sera matérialisé par l'installation de clôtures pérennes (ganivelle châtaignier, ou grillage chantier PCV).</p> <p>Cette clôture sera installée en des points précis, en limite des emprises du projet qui incluent les zones de travaux.</p> <p>Afin de sensibiliser les entreprises sur le terrain, des panneaux explicatifs seront installés sur les clôtures pour signifier l'intérêt de protéger ces zones (voir exemple ci-après).</p> <p>L'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique du chantier (MR 10_Coordination environnementale du chantier) sera chargé de veiller au respect de cette contrainte sur le chantier en particulier après les épisodes de grand vent. Il assistera les entreprises pour la mise en place du balisage et vérifiera ensuite régulièrement leur état. Il signalera toute dégradation aux entreprises, qui auront la charge des réparations.</p>		 <p><i>Exemple de mise en place d'un balisage pérenne d'un site sensible, vis-à-vis d'un projet d'aménagement (© Biotope)</i></p>	
			
<p>Le balisage sera mis en place avant le démarrage du chantier. Les clôtures nécessaires seront posées avant l'implantation des installations de chantier.</p> <p>L'implantation des clôtures sera menée par les entreprises avec une assistance de l'ingénieur-écologue en charge du suivi écologique de chantier. Les cartes suivantes présentes la localisation des mises en défens. Sont prévues :</p>			

4 Analyse des effets du projet et mesures associées

CODE	ME 06	OBJET	BALISAGE DES ZONES ECOLOGIQUEMENT SENSIBLES
			<ul style="list-style-type: none"> • Une zone de mise en defens de la zone de reproduction de la Fauvette passerinette ; • Plusieurs zones de mise en défens de stations de plantes protégées ; • Un balisage de la délimitation des zones humides, dunes dégradées et plage à proximité des travaux. <p>Au niveau de l'agrandissement du poste électrique, les travaux devront se limiter à l'emprise stricte du chantier. Si l'écologue le juge nécessaire, un balisage pourra être installé afin d'éviter tout stockage de terre et de matériaux dans des zones non prévues à cet effet.</p>
			Maintien des stations d'espèces protégées à proximité immédiate du tracé terrestre.
SUIVI DE LA MESURE			MR 10 : Coordination environnementale du chantier
COUT PREVISIONNEL			Coût total estimé à ce jour : 8 000 € HT
MAITRE D'OUVRAGE			<input type="checkbox"/> EOLMED <input checked="" type="checkbox"/> RTE

4





© Quadram - Bas de la Ferme - Sources : IGH - Snares, Cartographie - Bivèze 2018

4 Analyse des effets du projet et mesures associées

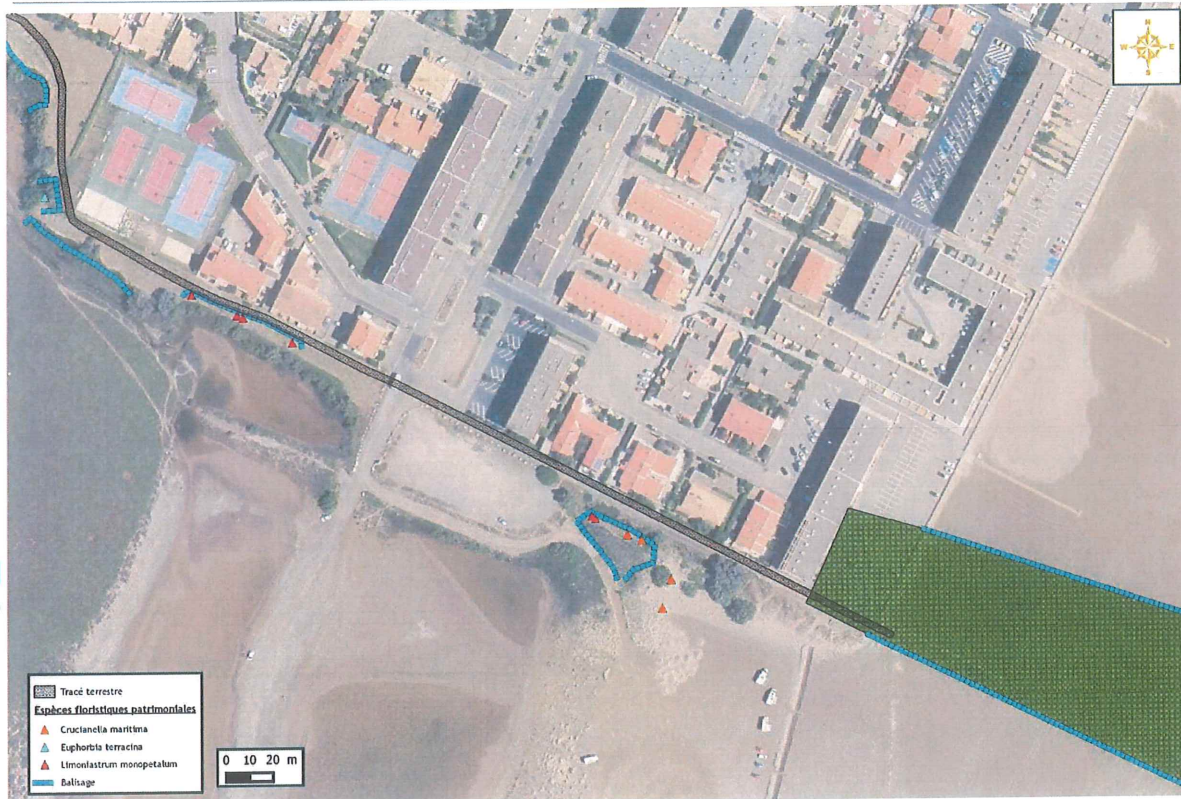
biotope - Flore et habitat - Mise en defens des stations de plantes protégées



4 Analyse des effets du projet et mesures associées



- Flore et habitat - Mise en defens des stations de plantes protégées



4 Analyse des effets du projet et mesures associées

biotope - Avifaune - Mise en défens de la zone d'alimentation de la Fauvette passerinette



biotope **Balisage total**

